

VASSELAY EN BREF

FEVRIER 2021

MEDIATHEQUE

Votre médiathèque est désormais ouverte le **jeudi après-midi** de 14 heures à 17 heures 30.

L'horaire tient désormais compte du couvre-feu et le jour change car les bénévoles sont actuellement plus facilement libres le jeudi.

De nouveaux livres et CD seront disponibles dans un délai de 2 à 3 semaines. Vous pourrez en consulter la liste en bibliothèque. Si nous avons une possibilité, nous les ferons figurer sur le site de la mairie, rubrique médiathèque.

Si toutefois nous devons faire face à un autre confinement, la bibliothèque serait alors fermée jusqu'à la fin de cet éventuel nouveau confinement, que nous ne souhaitons pas.... mais...

Pendant cette période perturbée, toute l'équipe et la municipalité font de leur mieux pour conserver des heures d'ouverture accessibles à tous.

Prenez soin de vous et... des autres !

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Les habitants de la route de Méry-ès-Bois qui sont concernés par la collecte en même temps que Saint-Martin sont ceux situés entre la route de Saint-Georges et la Rose, le lieu-dit Le Buisson, soit les numéros **15, 17 et 22 route de Mery-ès-Bois**. Ramassage le mardi des semaines impaires.

A partir de lundi 1er février, les règles de collecte suivantes seront appliquées :

- **Non collecte des bacs noirs qui sont** : Non conformes / non pucés / débordants / comportant des déchets non conformes (cartons, déchets verts, vêtements, verre, etc.)
- **Non collecte des bacs jaunes qui sont** : Non conformes / non pucés / comportant des déchets non conformes (gros cartons, déchets verts, vêtements, verre, etc.)
- **Non collecte des sacs ou autres déchets en dehors des bacs** (cartons, sacs poubelles (même jaunes et violets car toutes les communes ont eu leurs dates de distribution donc il ne devrait plus y en avoir).

COVID-19 : Port du masque dans le Cher

Jusqu'au 16 février 2021 inclus, le **port du masque est obligatoire** pour les personnes de 11 ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans les espaces publics suivants situés sur l'ensemble des communes du département du Cher :

Dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation publics et privés.

L'obligation du port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires (définies en annexe 1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié de nature à prévenir la propagation du virus).

La violation de ses dispositions est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe (135 €). Lorsque cette violation est constatée à nouveau dans un délai de quinze jours, l'amende est celle prévue pour les contraventions de la 5ème classe. Si les violations sont verbalisées à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, les faits sont punis de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Lorsque votre masque est usagé c'est à la poubelle qu'il doit être jeté.

Pour protéger l'environnement.

Pour protéger les agents communaux.

Pour nous protéger tous.

Plusieurs centaines d'années pour un masque jeté par terre

Temps de décomposition dans la nature

PAPIER TOILETTE
Quelques semaines

MÉGOT DE CIGARETTE
1 à 3 ans

CHEWING-GUM
5 ans

BOÎTE DE CONSERVE
50 ans

CANETTE EN ALUMINIUM
100 à 200 ans

MASQUE DE CHIRURGICEN
300 à 400 ans

SAC EN PLASTIQUE
450 ans

BOUEILLE EN PLASTIQUE
100 à 1 000 ans

COTON-TIGE
100 à 1 000 ans

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

BENNE A VERRES ET CARTONS

Malgré l'installation des deux bennes à verres, il est constaté qu'il y a toujours des dépôts sauvages devant celles-ci, la zone est toujours sale et dangereuse.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2021, l'eau potable et l'assainissement collectif sont deux nouvelles compétences de la communauté de communes. Les Terres du Haut Berry deviennent de ce fait l'acteur principal de l'eau sur le territoire. Leurs missions sont l'exploitation des réseaux ainsi que l'investissement, afin de maintenir un réseau avec des infrastructures de qualité et un rejet dans le milieu naturel respectueux de la réglementation en vigueur.

02 48 64 75 75

eaux@terresduhautberry.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En Juillet-Août, dans le Vasselay en Bref avait été annoncé qu'un conseil municipal des enfants se mettrait en place. Le projet est toujours d'actualité mais en raison de la crise sanitaire actuelle nous ne pouvons pas réaliser de groupe travail avec l'ensemble des membres de la mairie et des deux écoles.

INFORMATION VACCINATION

Un centre de vaccination temporaire va s'installer à Henrichemont dans la salle polyvalente le samedi 6 février et dimanche 7 février pour la première injection, la date retenue pour deuxième injection aura lieu le week-end des 6 et 7 mars.

Les inscriptions sont à prendre en mairie au 02.48.26.70.04 du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ainsi que le samedi, de 9 heures à 12 heures

Directeur de la publication : Michel AUDEBERT
Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie
Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA
Imprimé à 670 exemplaires par nos soins.

RESEAU ET FIBRE

Suite à la tempête, dans la nuit du jeudi 28 janvier au vendredi 29 janvier, un arbre mort est encore tombé sur les réseaux. Cette fois le câble de la fibre a été sectionné route des Berthins privant d'internet et de téléphone (certainement pour longtemps) des administrés mécontents et qui nous le font savoir.

RESULTAT CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

1er prix : Madame BAUDOIN

2ème prix : Madame WILLIAMSON

3ème prix : Mme et M. BAUDRANT

La commune tient à remercier tous les participants.

PANNEAU POCKET

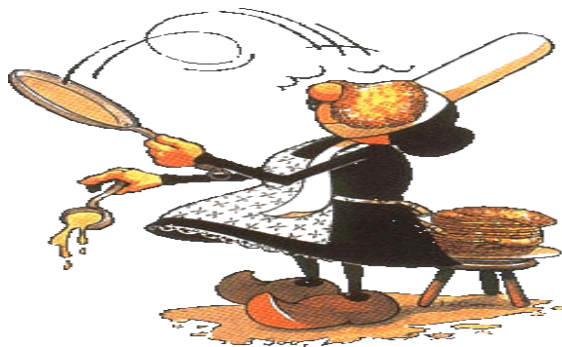
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"



Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant le 25 du mois en cours à l'adresse de contact : vasselayenbref@vasselay.fr. Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"